



Délibération n° 26

Conseil Municipal du Mercredi 03 avril 2019

**FINANCES**

Domaine de compétence :  
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi 3 avril deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
25/03/19

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 05/04/2019

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bagdad GHEZAL, **Adjoints**, Monsieur KASPRZAK Richard, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LIZIK Marie Antoinette, Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur LEROY Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, **conseillers municipaux**.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur CADET Frédéric à Monsieur Philippe FAIT, Madame COUSIN Angélique à Madame Martine GHEZAL, Monsieur BRIHIER Yvon à Sébastien BAILLET, Madame CAFFIER Laurie à Madame ROMANCANT Isabelle, Monsieur Georges BOUCHART à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur HAGNERE Jean Paul à Madame Monique VAMBRE.

**Absent (s) non excusé(s) :**

**Votants : 33**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien BAILLET

Objet :

**Budget annexe Zone Artisanale  
Budget Primitif 2019**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe Zone Artisanale

Les opérations de clôture du budget annexe « Zone Artisanale » n'ayant pu être opérées par les services du Comptable Public, il est proposé à l'assemblée, à leur demande, d'adopter le Budget Primitif 2019 du budget annexe Zone Artisanale pour permettre la passation de ces écritures, dont les chiffres vous

ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	<b>235 927,71 €</b>
- Dépenses :	<b>235 927,71 €</b>

Section d'investissement :

- Recettes :	<b>46 340,61 €</b>
- Dépenses :	<b>46 340,61 €</b>

**La délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions.**

Vu pour être affiché le 05/04/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.